



Doc. 15028
30 janvier 2020

La démocratie piratée? Comment réagir?

Amendement¹ n° 7

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.3, insérer le paragraphe suivant:

«prévoir, dans leurs législations civile, administrative et/ou pénale respectives, des sanctions contre les personnes physiques et morales impliquées dans des « usines à trolls » qui sont source de désinformation ;».

1. 2020 - Première partie de session

